

JURIDIQUE

Des juristes
entre gestion
des risques et
raison d'être

Et si l'année qui commence était, pour les directeurs juridiques, celle de la reconnaissance de leur place dans l'entreprise ? Ils décident en tout cas de se saisir de la raison d'être, tout en veillant à la réputation de leur entreprise.

Delphine Iweins
@DelphineIweins

Après une année à forte intensité législative, 2020 devrait s'avérer un peu plus calme sous réserve de l'impact du Brexit, encore difficile à déterminer.

Continuer la transformation
numérique

Dans la continuité de 2019, les directeurs juridiques poursuivront la transformation numérique de leur département. Ils devront rapidement rattraper leur retard en la matière non seulement en adoptant des outils efficaces, mais surtout en mettant en place une stratégie avec les géants du Web dans un souci de préserver la réputation de l'entreprise. Au directeur juridique de répondre au « tribunal des réseaux sociaux » sans attendre une procédure judiciaire classique. A lui de nouer des relations de confiance, ou a minima des contacts, avec, notamment, Twitter, Facebook ou YouTube pour apporter une réponse juridique rapide à un risque réputationnel fort aux côtés des directions de la communication et du marketing.

Accentuer le dialogue
avec les autorités

En 2020, le directeur juridique continuera d'anticiper des contentieux. Avec la loi Sapin II, celle sur le devoir de vigilance et le RGPD, le règlement général de protection des données personnelles, la compliance a pris toute sa place dans les entreprises, c'est un fait. Cependant, elle ne fait qu'évoluer, et 2020 devrait confirmer un tournant. « Nous devons arriver à faire comprendre aux autorités que nous sommes dans un travail commun pour le respect de la réglementation », développe Laure Lavorel, présidente du Cercle Montesquieu, association de directeurs juridiques. L'efficacité de cette collaboration passerait par la protection des avis des directeurs juridiques, voire par la création d'un statut d'un avocat en entreprise. Cette idée, soulevée depuis plus d'une dizaine d'années et de nouveau mise en avant par le rapport du député Raphaël Gavaïn sur la protection des entreprises françaises, pourrait voir le jour ces prochains mois à condition de trouver un véhicule législatif. « Dans un monde de compliance, les entreprises doivent être main dans la main avec les autorités de contrôle pour être plus efficaces sur la prévention des risques. Il faut pouvoir travailler en toute quiétude », insiste Laure Lavorel.

Participer à la raison d'être

Les juristes devront aussi apprendre à collaborer avec d'autres acteurs, comme les organisations non gouvernementales, afin de rendre compte de l'impact sociétal de leurs entreprises. Comme tous les autres départements de l'entreprise, ils vont prendre part à la réflexion autour de la raison d'être, consacrée par la loi Pacte. A partir du moment où elle sera inscrite dans les statuts, le directeur juridique en deviendra le gardien. ■